



WEBINAIRE

Cellule France mobilités Hauts-de-France

MA COMPETENCE MOBILITE : COMMENT L'EXERCER ?

Le 16 novembre 2021 (9h-10h)





Nathalie PITAVAL
Cerema Hauts-de-France

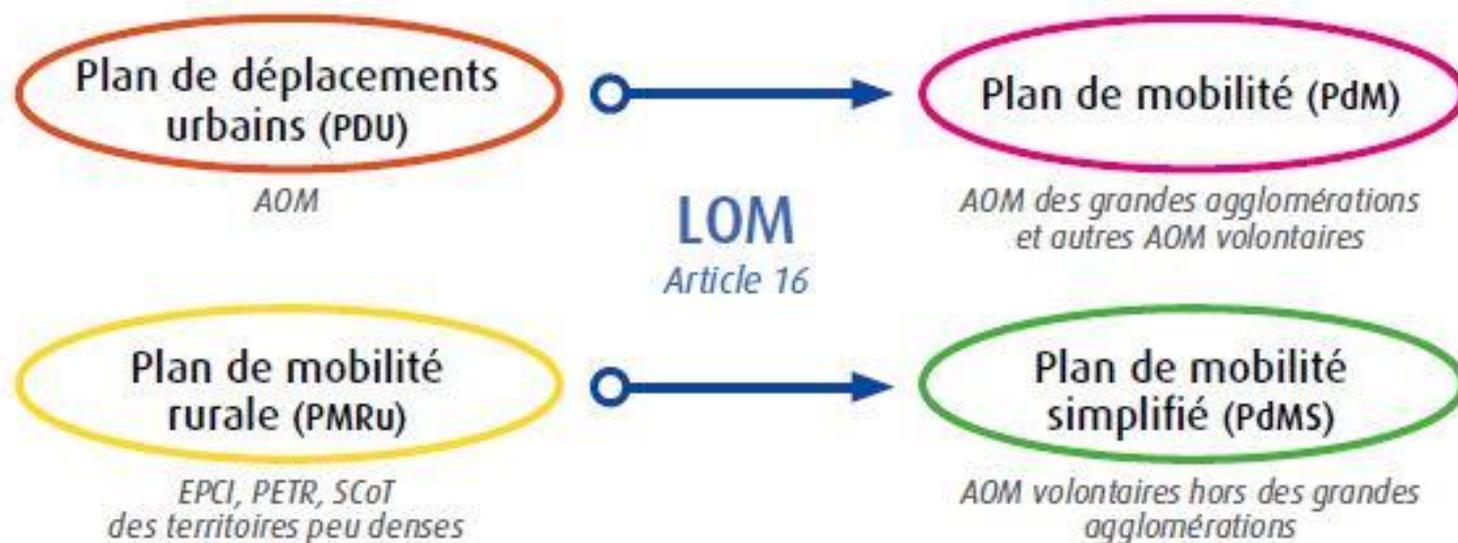
**Le plan de mobilité simplifié :
ma feuille de route pour exercer la compétence mobilité**



Le plan de mobilité simplifié en quelques mots...



Succède au plan de déplacements urbains (PDU), la LOM a abrogé le plan de mobilité rurale et a créé le plan de mobilité simplifié
S'adresse aux Autorités Organisatrice de la Mobilité (AOM) qui souhaitent se doter d'un document stratégique pour mettre en œuvre leurs actions en faveur des mobilités



Le plan de mobilité simplifié...



1. **s'adresse aux AOM non soumises à l'obligation d'élaborer un plan de mobilité**
2. vise les AOM situées hors des grandes agglomérations (territoires peu denses et villes moyennes, à l'instar des collectivités visées par l'ancien plan de mobilité rurale)
3. bénéficie d'un cadre juridique volontairement « limité » afin de permettre une souplesse dans sa déclinaison et une grande adaptabilité des démarches. Article L1214-36-1 du Code des transports
4. a vocation à remplacer les différentes démarches de planification non cadrées juridiquement, « d'usage » sur certains de ces territoires.
5. s'appuie sur la capacité des territoires à innover, fédérer, concerter et créer des synergies entre les différentes politiques menées (urbanisme, environnement, santé, action sociale...)

Le plan de mobilité simplifié en quelques mots...



Ce plan :

- ✓ **cherche à rendre effectif le droit à la mobilité pour tous**, c'est-à-dire à répondre aux enjeux sociaux de la mobilité (accès à l'emploi, aux services...), dans le respect d'un développement équilibré et durable ;
- ✓ intègre les spécificités du territoire ;
- ✓ **couvre l'ensemble du ressort territorial de l'AOM** et s'articule avec les territoires voisins ;
- ✓ **fait l'état des lieux des actions existantes et définit les mesures et actions prioritaires** à mettre en place en faveur d'une mobilité plus durable et solidaire ;
- ✓ **considère les plans de mobilité employeurs et les autres mesures d'autres politiques transversales** (urbanisme, politiques en faveur d'une qualité de l'air améliorée...)

Procédure de consultation pour le plan de mobilité simplifié



L'AOM doit consulter certains acteurs de manière obligatoire et d'autres de manière facultative (délai de consultation : 3 mois)



Structures à consulter pour avis obligatoirement ou à leur demande

Procédure de participation du public définie par le II de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement

Structure du guide CEREMA



Collection | Références

1. Qu'est-ce qu'un plan de mobilité simplifié ?

Le cadre légal souple et adaptable aux besoins du territoire
Une démarche souple et fédératrice pour doter un territoire d'une stratégie concertée en matière de mobilité

2. Éléments clés de la mobilité dans les villes moyennes et les territoires ruraux

Les défis de la mobilité en milieu rural et dans les villes moyennes

Les enjeux d'une mobilité durable

Face aux enjeux de la mobilité, une réponse construite et transversale

3. Comment élaborer un PDMS ?

Les principales étapes de la démarche

Le cadrage de la démarche du « PDMS »

La gouvernance du plan de mobilité simplifié

La concertation, la participation et la communication

4. Quel est le contenu du plan ?

Le diagnostic

La stratégie

Le plan d'action

Le suivi et l'évaluation

5. Annexes : La comparaison entre le plan de mobilité rurale et le PDMS...

Appel à partenariat « Plan de mobilité simplifié »



- Il s'adresse notamment aux territoires structurés autour d'une ou plusieurs villes moyennes, dont ceux qui se sont saisis de la compétence pour organiser les mobilités au niveau local à partir du 1er juillet 2021, suite à la loi d'orientation des mobilités.

Candidatez avant le 31/12/2021 à partenaires.mobilites@cerema.fr

- L'appel à partenariat permettra aux candidats retenus :
 - de partager les retours d'expérience de collectivités territoriales partenaires et du Cerema ;
 - d'être accompagnés collectivement dans le processus d'élaboration d'un plan de mobilité simplifié en ville moyenne.



Pour en savoir plus...



Transports et planification

Le plan de mobilité simplifié Planifier les déplacements dans un territoire rural ou une ville moyenne

- *La prise de compétence mobilité dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités*, Dossier numérique Cerema : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/prise-competence-mobilite-cadre-loi-orientation-mobilites>
- *Les territoires de projet et la prise de compétence mobilité (PETR, Syndicats mixtes)*, ANPP et Cerema, 2021 : https://www.cerema.fr/system/files/documents/2021/03/mode_d_emploi_competence_petrs_m.pdf
- *Note sur le plan de mobilité simplifié*, Cerema, 2020 : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/plan-mobilite-simplifie-note-synthese-du-cerema>

Fiche de synthèse du plan de mobilité simplifié (PdMS), créé en 2019 par la loi d'orientation des mobilités pour les territoires ruraux et les villes moyennes. Elle accompagne un guide méthodologique prévu pour 2021.

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) redéfinit les outils juridiques qui permettent la construction et la mise en œuvre d'une politique de mobilité locale en fonction des besoins de chaque territoire. La planification locale de la mobilité se fait ainsi au moyen de deux outils complémentaires :

- le plan de mobilité (PdM), ex-plan de déplacements urbains (PDU), qui s'adresse aux autorités organisatrices de la mobilité (ADM) dont le ressort territorial est situé dans les grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants,
- le plan de mobilité simplifié (PdMS), à destination des AOM des autres territoires, qui est conçu comme un outil simple et agile pour les territoires moins denses tels que les villes moyennes et les territoires ruraux. Il intègre en effet l'ex-plan de mobilité rurale.

Le cadre juridique du plan de mobilité simplifié est volontairement limité afin de permettre une souplesse dans sa déclinaison et une grande adaptabilité aux enjeux de chaque territoire. Il s'appuie sur leur capacité à innover, fédérer, concerter et créer des synergies entre la politique de mobilité et les autres politiques publiques, telles que l'urbanisme, l'environnement, la santé ou la politique sociale.

Cette note de synthèse présente les éléments fondamentaux pour s'approprier les enjeux du plan de mobilité simplifié.



Novembre 2020



Mathieu CHASSIGNET
Ademe Hauts-de-France

Les appels à projets de l'ADEME



Appel à projets AVELO2 : « Développer le système vélo dans les territoires »



✓ Territoires éligibles :

- ✓ EPCI de moins de 250 000 habitants
- ✓ Communes de moins de 100 000 habitants
- ✓ Départements
- ✓ PETR, PNR, syndicats mixtes, SCoT

✓ 4 axes thématiques :

- ✓ Etudes : schéma directeur vélo, études pré-opérationnelles d'aménagement, étude accessibilité établissements scolaires...
- ✓ Services : stationnement en voirie, location longue durée, ateliers d'(auto)réparation...
- ✓ Actions d'animation et communication
- ✓ Ingénierie territoriale (recrutement d'un chargé de mission)

✓ Financement :

- ✓ 60% d'aide pour les territoires ayant la compétence mobilité ; 50% sinon
- ✓ Dépenses maximum de 100 000 € par axes cumulables (soit 300 000 € au total maximum pour les axes 1, 2 et 3)

- ✓ **Prochaine (et dernière) édition** : publication en décembre 2021, candidatures en mars 2022

Appel à manifestation d'intérêt TEN MOD : « Territoires d'expérimentation nouvelles mobilités durables »



✓ Territoires éligibles :

- ✓ Territoires de densité intermédiaire à très peu dense selon la définition de [l'Observatoire des territoires](#)
- ✓ EPCI ayant la compétence mobilité
- ✓ PETR ou syndicats mixtes (sur le territoire d'EPCI ayant la compétence mobilité)

✓ 2 axes thématiques :

- ✓ Etudes stratégiques et de planification (dont Plans de mobilité simplifié)
- ✓ Expérimentations qui peuvent concerner toutes formes de mobilité durable : vélo, voiture partagée, mobilité scolaire, mobilité vers le travail...

✓ Financement :

- ✓ 50% d'aide
- ✓ Dépenses maximum de 60 000 € pour l'axe 1 ; 200 000 € pour l'axe 2

✓ Prochaine (et dernière?) édition : publication en décembre 2021, candidatures en avril 2022

Pour trouver des financements...



<https://aides.francemobilites.fr/>



Le portail des dispositifs de financements des projets, expérimentation et innovation dans les mobilités

France Mobilités (démarche du Ministère de la Transition Ecologique) et Aides-territoires collaborent ensemble pour faciliter la recherche d'aides sur la thématique des mobilités pour les collectivités territoriales et leurs partenaires, en rendant visibles et accessibles tous les dispositifs financiers couvrant le champs de la mobilité auxquels ils peuvent prétendre.

[Voir plus de détails](#)

Pour vous aider :

France Mobilités et Aides-territoires rassemblent et structurent ces informations dans le but de :

- Faire gagner du temps aux acteurs locaux.
- Valoriser les dispositifs des porteurs d'aides partenaires.
- Rééquilibrer les chances entre territoires dans l'obtention des aides.

En quelques clics, les bénéficiaires peuvent :

- Réaliser une veille territorialisée et thématique des aides financières disponibles.
- Paramétrer des alertes personnalisées pour bénéficier d'une veille automatisée sur les nouveaux dispositifs.

Les 8 catégories d'aides présentes sur le portail ci-présente sont décrites en cliquant sur les liens ci-dessous. Ces 8 descriptions servent de guide pour les porteurs d'aides afin de catégoriser au mieux les dispositifs et permettent aux bénéficiaires

Je contacte ma cellule France mobilités par mail :

Soit sur le site France mobilités (onglet en région, on clique sur la carte HDF)

Soit directement par mail :
HautsDeFrance@francemobilites.fr



Martial MASSELOT
Martin PASQUESOONE
Dreal Hauts-de-France

Les aides de l'Etat





Appel à projets « Fonds Mobilités actives – Aménagements cyclables »

- **Période** : Annuelle (finis : 2019,2020-1, 2020-2 + en cours : 2021)
- **Contact** : Dreal Hauts-de-France
- **Objet** : financement des discontinuités cyclables (linéaire infranchissable, barrière de trafic, coupure entre 2 zones aménagées et/ou pôle de mobilités) et des itinéraires sécurisés (jusqu'à 15 km)
- **Critères principaux** : MES dans les 4 ans, opportunité, cohérence politique locale, effet de levier de l'aide. Cible : tout MOA public (*sous conditions*)
- **Taux** : 20 % (40 % pour les territoires hors unité urbaine de plus de 100k habitants)
- **Résultats en Hauts-de-France des AaP:**

AaP	Lauréats	Subvention totale
2019	13	2 087 389,00 €
2020-1	9	2 099 344,00 €
2020-2	16	7 889 152,30 €
Total	38	12 075 885,30 €



Appel à projets HdF « France Relance – Aménagements cyclables »



Période : ponctuel, en cours (candidature avant le 18 mars 2022)

Contact : Dreal Hauts-de-France

Fonctionnement :

Financement d'aménagements cyclables de type résorption de points durs (ouvrages d'art et intersections complexes) OU/ET itinéraire sécurisé portés par des Maîtres d'ouvrages publics

Taux : Entre 20 % maximum et 50 % maximum de l'assiette éligible hors taxe cahier des charges dérivé du cahier des charges national du 4eme AP FMA CC + seuil minimal de subvention de 100 k€

limite d'engagement des crédits fixée à fin 2022

Plus de précisions : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?France-Relance-Appel-a-Projets-Hauts-de-France>

Fonds et dotations Généralités - résumé



Quelques textes complémentaires

- ✓ **FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire**
géré en préfecture régionale (Loi n° 95-115 du 4 février 1995)
Circulaire du 9 novembre 2000
ex : PEM

- ✓ **DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**
géré en préfecture (L2334-32 à L2334-39 du CGCT)
Décret n° 2011-514 du 10 mai 2011
ex : PFR de mobilité

- ✓ **DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local**
gérée en préfecture (L2334-42 du CGCT),
Décret n° 2018-428 du 1er juin 2018
ex :abri-vélos



Marie-Chloé STRECKER

Communautés de communes de la Plaine d'Estrées

Le retour d'expérience d'une AOM existante avant la Loi d'orientation des mobilités



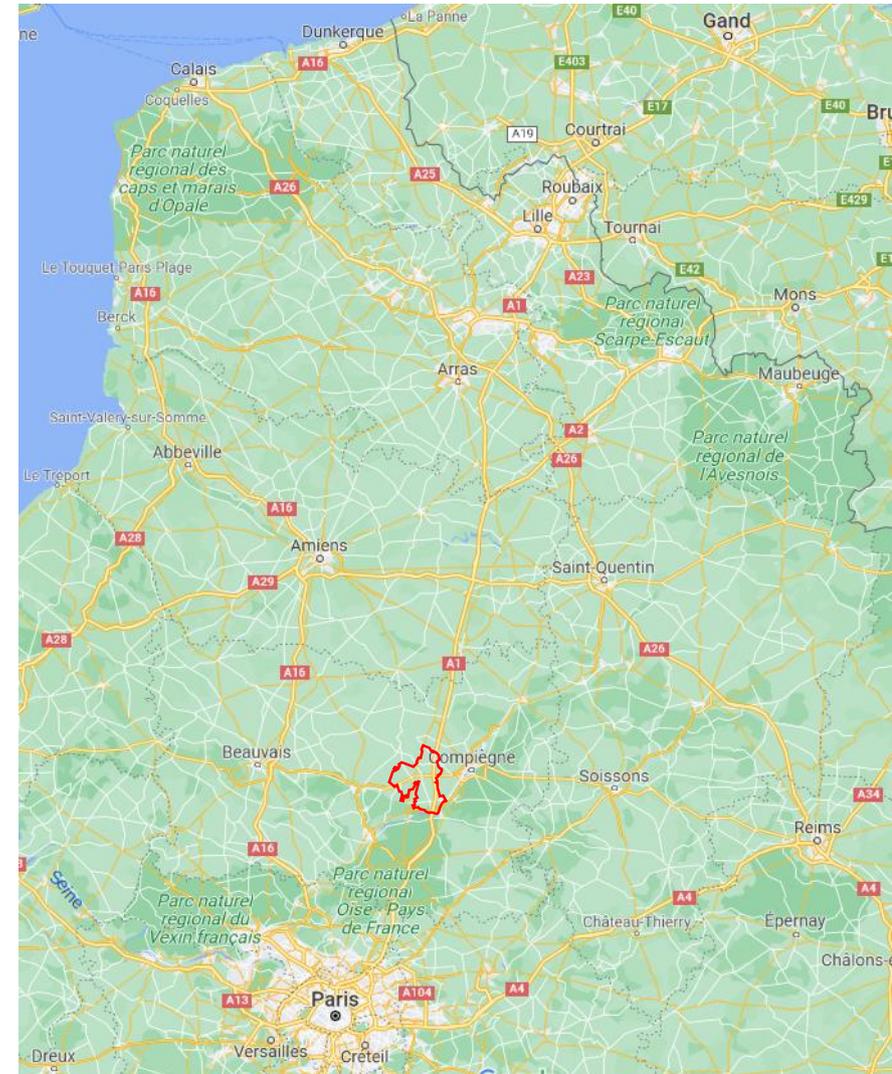
Développer la mobilité durable en territoire peu dense

1. Portrait de la Plaine d'Estrées
2. Élaborer la stratégie de développement des services mobilité
3. Difficultés rencontrées
4. Nos réussites



1. Portrait du territoire

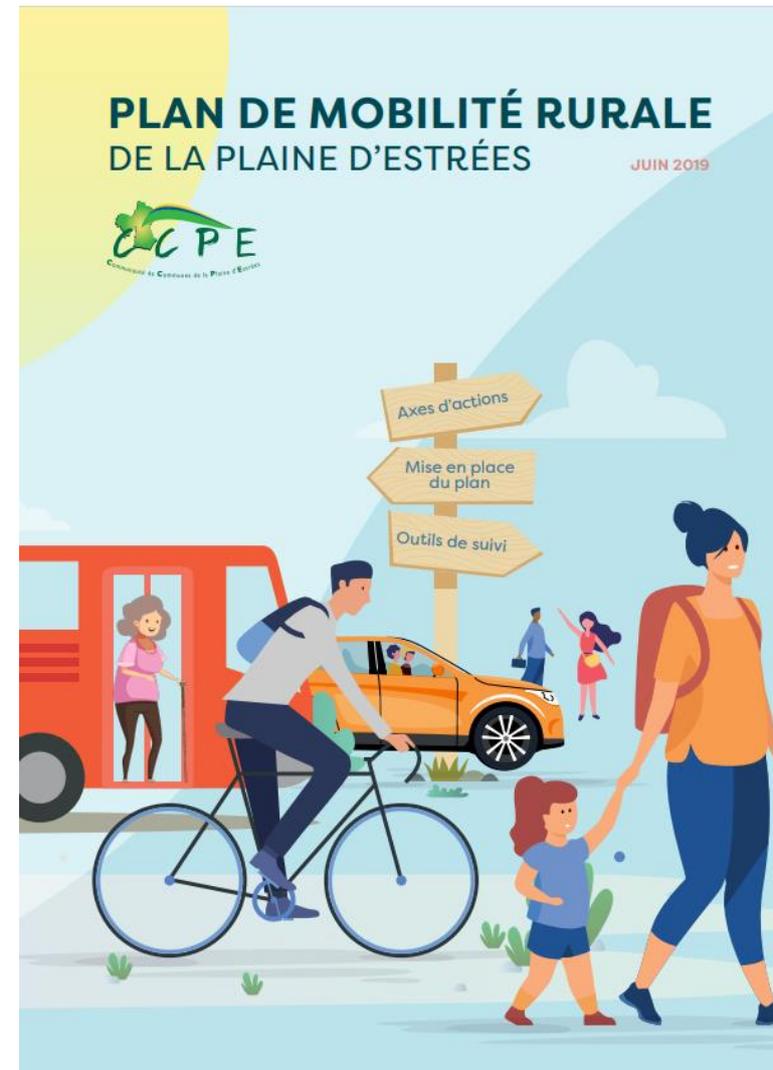
- Situé au nord-est de l'Oise, à l'ouest de Compiègne,
- Dans l'aire d'influence d'Amiens et de l'Ile-de-France,
- 19 communes - 18 000 habitants,
- Un territoire périurbain/rural,
- Desservi par 4 gares TER et les lignes de transport scolaire,
- Forte dépendance automobile.





2. Élaborer la stratégie de développement des services de mobilité

- Prise de compétence en 2017 sur incitation du Préfet,
- Objectif : résoudre les problèmes de recrutement des entreprises locales,
- 2018 : bureau d'études missionné pour effectuer un diagnostic et concevoir le Plan de Mobilité Rurale de la Plaine d'Estrees,
- 2019 : recrutement d'une chargée de mission mobilité pour évaluer les propositions du bureau d'études et mettre en œuvre les actions,





- Faciliter le recrutement pour les entreprises locales,
- Permettre une mobilité décarbonée, accessible à tous et en particulier les personnes en situation de handicap,
- Permettre l'accès aux services et commerces,
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées,
- Accroître l'autonomie des adolescents dans leurs déplacements.

SOMMAIRE

ÉDITO

RAPPELS DU DIAGNOSTIC

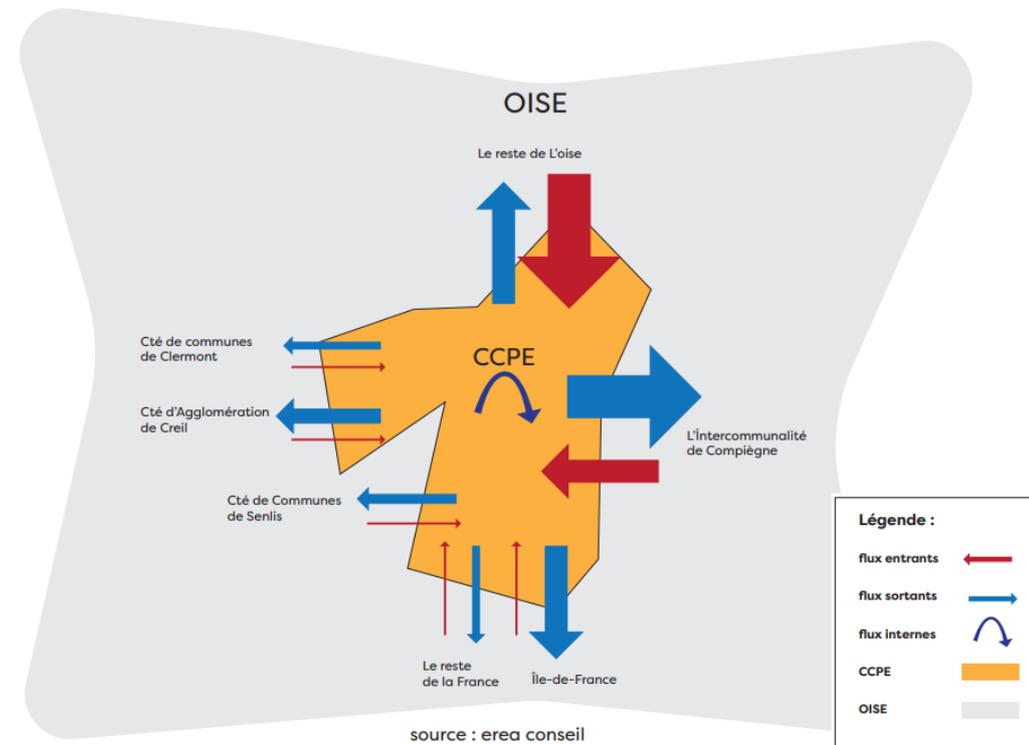
	7
ACTION 1 : DÉVELOPPER LA PRATIQUE DU VÉLO AU QUOTIDIEN	13
ACTION 2 : SÉCURISER LES LIAISONS MODES ACTIFS AVEC LES GARES	21
ACTION 3 : PACIFIER LA VOIRIE	27
ACTION 4 : DÉVELOPPER LES SERVICES ALTERNATIFS À L'AUTOSOLISME	33
ACTION 5 : DÉVELOPPER LE CONSEIL EN MOBILITÉ	39
ACTION 6 : DÉVELOPPER UNE OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS	45
ACTION 7 : DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE	47





3. Difficultés rencontrées

- Fédérer les élus et les communes autour de la question,
- Entraîne une redéfinition d'autres compétences (voirie, pistes cyclables, tourisme),
- Territoire peu dense :
 - Multiplicité des acteurs intervenants
 - Territoire multipolarisé ≠ bassins de vie,
 - Flux relativement faibles,
 - Usage prédominant de la voiture,
 - Pas/peu de retour d'expériences.





4. Nos réussites

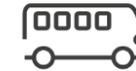
- Commencer la mise en place d'actions expérimentales et/ou progressives,
- Organiser des visites de terrain pour les élus et les agents,
- Commencer avec les acteurs et élus qui ont envie, pour finir de convaincre les autres,
- Compétence qui impacte l'image de la collectivité : être prêt à recevoir les demandes des habitants, à accueillir les usagers.



Plaine

d'Estrees

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



HOPLA

LA MOBILITÉ EN
PLAINE D'ESTRÉES



Plaine

d'Estrees
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Merci de
votre attention

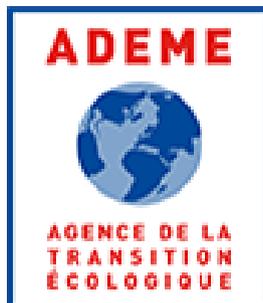
Marie-Chloé STRECKER - Chargée de mission mobilité durable - mobilites@cc-pe.fr



Julie MARCHAND

Communauté de communes du Pays de Mormal

**Les réflexions et la mise en place d'une stratégie
pour les mobilités en tant que nouvelle AOM**



Communauté de communes du Pays de Mormal

*Réflexions post-prise de la compétence
mobilité*

Contexte de la prise de la compétence mobilité

Plusieurs services de mobilité en place ou en cours de lancement au Pays de Mormal : Démarche CADA et plateforme deplacezvous.fr ; dispositif de subvention à l'acquisition de vélos et trottinettes électriques ; transport des enfants des écoles pour l'apprentissage de la natation...

➤ **Rassembler tous ces dispositifs autour d'une seule compétence**

Deux créneaux d'échanges décisifs avec la Région et la cellule France mobilités Hauts-de-France.

Création d'une cellule de réflexion « mobilité »

Objectif : cadrer et préfigurer la définition du projet de mobilité du territoire

Divers points abordés

- Un état des lieux des services de mobilité ;
- L'ouverture de la plateforme deplacezvous.fr (TAD : transport à la demande) à d'autres publics ;
- Les projets d'expérimentation pressentis en lien avec le covoiturage.

Des premiers échanges qui orientent vers l'élaboration d'un PDMs (Plan De Mobilité simplifié)

- Une présentation de la démarche ;
- Un positionnement fort des élus sur la participation citoyenne le long de la démarche;
- La prise en compte de tous les besoins de mobilité ;
- Une réflexion sur les modalités de réalisation du PDMs...

Autres actions dans le sens de la réflexion

Présentation par l'ADUS d'un **diagnostic** à l'échelle de l'arrondissement:
Prévu dans la déclinaison opérationnelle du COTTRI Sambre-Avesnois
en partenariat avec la Région et l'ADEME

Ecoute et réception de diverses **propositions d'accompagnement** pour
l'exercice de la compétence mobilité :

- Solution pour l'élaboration de PDMs (startups, bureaux d'études, syndicats...);
- Solutions de mobilité liées aux TAD, aux services vélos...

Prochaines étapes

- Présentation des premières réflexions au président du Pays de Mormal
- Présentation des accompagnements possibles aux élus

Réflexion autour de la création d'un comité des partenaires comme prévu par la LOM :

- Modalités
- Acteurs et partenaires à inclure
- Echéance...

- www.cc-paysdemormal.fr



Julie MARCHAND- Service Action sociale



09 72 22 16 46



j.marchand@cc-paysdemormal.fr

Merci de votre attention !



- Plateforme France Mobilités : www.francemobilites.fr

Page régionale : <https://www.francemobilites.fr/regions/hauts-france>



- Adresse mail de la cellule régionale :

hautsdefrance@francemobilites.fr



- Vos correspondants régionaux

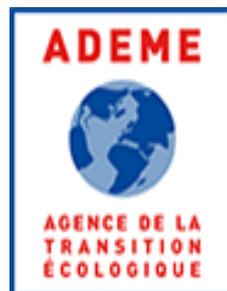
Nathalie PITAVAL



Sandra MOREELS



Mathieu CHASSIGNET



Thomas VIAL
Martial MASSELOT

